



RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Introduction

La Plateforme des institutions pour enfants et adolescent.e.s de la partie francophone du Canton de Berne devient peu à peu l'interlocutrice francophone des autorités et des partenaires du domaine socio-éducatif. Les enfants, adolescent.e.s et jeunes adultes en difficulté sont, rappelons-le, le dénominateur commun des institutions constituant la PIEA dont les principales préoccupations sont de leur offrir un accompagnement (accueil ou suivi ambulatoire) de qualité et de répondre aux besoins des institutions du Jura bernois et de Bienne francophone. Le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), partenaires importants, sont représentés au sein du Comité de la PIEA et constituent des relais majeurs. Les contacts avec les autorités cantonales, plus particulièrement l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH) se poursuivent. Un nouvel interlocuteur important est entré dans le cercle de ses partenaires, à savoir l'Office des mineurs, cela en vertu de la réalisation du projet d'Optimisation des aides éducatives et du passage du pilotage des institutions pour enfants et adolescent.e.s de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) du canton de Berne. Cette période de transition ne doit pas devenir un obstacle aux projets que la PIEA souhaite mettre en œuvre.

Assemblées et séances de comité

En 2018, la PIEA s'est réunie une fois en Assemblée générale, le 29 août 2018. Son Comité s'est réuni cinq fois, les 12 février, 19 mars, 4 juin, 21 août et 22 octobre 2018. Plusieurs échanges de vue avec les autorités cantonales ont eu lieu, que ce soit le 2 mai lors d'une rencontre à Berne ou par courrier. Un groupe de travail « Nouvelle structure de prise en charge des 15 – 25 ans » s'est réuni une fois le 26 novembre 2018. Le 16 octobre 2018, une délégation du Comité a rencontré une délégation de la Direction de l'action sociale et de la sécurité (DASS) de la ville de Bienne.

Assemblée générale du 29 août 2018

Lors de l'Assemblée générale du 29 août, le Comité a présenté les résultats de l'entrevue du 2 mai 2019. Les personnes présentes acceptent le principe de mise en place de Tables rondes. La première pourrait avoir pour but, développer la prise en charge des adolescent.e.s de 15 à 20 ans. Le projet d'Optimisations des aides éducatives et complémentaires est annoncé. La présence au sein du Comité d'une personne issue des milieux biennois est souhaitée.

Séances de Comité

En 2018, comme par le passé, le travail du Comité a été avant tout consacré à la préparation des rencontres avec l'OPAH, à la participation aux séances cantonales d'information, à la représentation de la PIEA dans différents organes, à la rédaction des projets et des prises de position lors de consultations, à l'organisation de l'Assemblée générale et à la préparation des documents y relatifs. Ces activités ont été effectuées en visant le but majeur vers lequel tend toujours la PIEA, à savoir la création ou le développement de structures répondant aux besoins de la région.

Durant 2018, le Comité s'est penché sur les thèmes suivants :



- séance du 12 février 2018 : rédaction d'un document *Contribution à la réflexion sur le fonctionnement des structures de la PIEA* à l'intention de l'OPAH (annexe 1) ; traitement des excédents de subventionnement ; affaires en cours.
- séance du 19 mars 2018 : préparation d'un courrier destiné à l'OPAH au sujet de la création d'un Groupe d'accueil d'urgence et d'observation (GAUO) ; développement de l'AEMO.
- séance du 4 juin 2018 : rédaction du document « *Nouveau fonctionnement de la PIEA* » (annexe 2) et réflexion au sujet d'une table ronde pour la prise en charge des 15-25 ans.
- séance du 21 août 2018 : préparation de l'AG du 29 août
- séance du 22 octobre 2018 : accueil de deux nouveaux membres, à savoir M. Pozner (CJB) et D. Bernasconi (CPCJB) ; participation de Lucas Bonadei (SAP) ; création d'un groupe de travail (GL, JV, PG, WB, BS) pour l'élaboration d'un projet simple de prise en charge des 15-25 ans. Le projet sera rédigé le 21 janvier 2019 (annexe 3).

Echange de vues du 2 mai 2018 (SAP – PIEA)

En 2017, le Regard francophone au sein de la SAP était un thème phare pour la PIEA. Sans que celui-ci fût formellement mis en place, il convient de reconnaître que la SAP a été sensibilisée, durant l'année 2018, aux besoins de la partie francophone du canton.

Le mai 2018, le Comité de la PIEA a été reçu in corpore par une délégation de l'OPAH formée de la cheffe de l'office, Mme A. Wüthrich, le responsable de la section enfants et adolescent.e.s, M. T. Schüpbach et la responsable de l'enseignement spécialisé, Mme B. Baumann. Les thèmes de discussion suivants ont été proposés par le Comité de la PIEA:

1. évoquer une nouvelle manière d'envisager la collaboration entre la PIEA et l'OPAH
2. trouver la voie à emprunter pour réaliser en mode de « co-construction », dans la partie francophone du canton, les projets qui répondent aux besoins de la région
3. évoquer les dossiers en cours.

L'assemblée générale de la PIEA a pris connaissance des résultats de cette entrevue le 29 août.

On a retenu que le Comité de la PIEA effectuera les premières tâches suivantes :

- réfléchir à cette nouvelle structure intermédiaire et en dessiner les contours
- établir une liste des problématiques à traiter selon un ordre de priorité
- prévoir les rencontres en fonction des thèmes à traiter
- prévoir la liste des partenaires/personnes à inviter selon les thèmes à traiter (autres prestataires de service, autres offices cantonaux, etc).

Entretien avec la Direction de l'action sociale de la ville de Bienne (16 octobre 2018)

Le 16 septembre, la PIEA représentée par GL et BS a rencontré MM. B. Feurer, Conseiller municipal et Directeur de l'action sociale et de la sécurité (DASS), M. Merz, Secrétaire général de la DASS, et B. Bianchet, Responsable du Département de la protection de l'adulte et de l'enfant. Il s'agissait de présenter les travaux de la PIEA et de demander à la Direction de l'action sociale et de la sécurité de la Ville de Bienne (DASS) si elle serait disposée à déléguer une personne au Comité de la PIEA. M. B. Feurer s'est montré intéressé, notamment par l'AEMO. Il a demandé à notre délégation de faire parvenir à la DASS les rapports annuels ainsi que différents documents ou projets. M. B. Bianchet s'est montré prêt à faire bénéficier la PIEA de son expérience pour des projets ponctuels, notamment l'accompagnement des jeunes au-delà de 15 ans. Le Comité constate que la PIEA a été prise au sérieux et que le contact se développe entre les différents services sociaux du JB et ceux de Bienne.

Groupe d'accueil d'urgence et d'observation (GAUO)

Le 17 septembre 2018, le CEPC a reçu la visite d'une délégation de l'Office fédérale de la justice (OFJ) accompagnée d'une délégation de l'OPAH. Celle-ci avait pour but de renouveler la reconnaissance du CEPC par la Confédération, cela en raison de la subvention fédérale octroyée au canton de Berne. Les prestations du CEPC ont été reconnues par l'OFJ conformes aux exigences. En revanche, son infrastructure, selon l'OFJ



ne répond plus à toutes les normes actuelles, notamment en raison de la structure architecturale du bâtiment. L'OFJ a validé la reconnaissance du CEPC. En revanche, il exige du canton de donner les preuves du besoin d'un GAUO afin de pouvoir lui octroyer les subventions fédérales pour cette nouvelle prestation. Une analyse doit être faite par un organisme neutre et reconnu scientifiquement. Le 23 novembre 2018 a eu lieu la visite du CEPC par l'OPAH, visite effectuée dans le cadre du mandat de surveillance de l'OPAH. Pour répondre à la demande de l'OFJ, l'OPAH annonce qu'une analyse des besoins de la région en la matière sera effectuée dès la fin de l'année. Les résultats devraient être connus au début de 2019.

Prise de position sur la Loi sur les programmes d'action sociale du Canton de Berne (LPASoc).

Le 18 décembre 2018, le Comité de la PIEA a envoyé une prise de position sur la Loi sur les programmes d'action sociale du canton de Berne. Il n'y a pas été invité formellement. Toutefois, la consultation était ouverte. Il a transmis également sa prise de position à SOCIALBERN pour information. Il a insisté dans sa prise de position sur l'importance de la spécificité de notre région bien moins dotée en institutions que la partie alémanique du canton.

Projet REVOS de la Direction de l'instruction publique

La Révision de la loi sur l'école obligatoire a été mise en route par le conseiller d'Etat B. Pulver. Elle est due au regroupement des tâches liées à l'enseignement spécialisé et à l'enseignement ordinaire dans le domaine de compétence de la formation, cela sur la base du rapport sur la pédagogie spécialisée du Conseil-Exécutif. D'autres modifications de la Loi seront effectuées dans la foulée. La PIEA a été sollicitée pour déléguer un.e représentant.e au sein du groupe d'accompagnement de ce projet. Le Comité de la PIEA remercie M. Guy Lévy, ancien secrétaire général adjoint de la Direction de l'instruction publique (INS), d'avoir accepté cette tâche.

Perspectives

Le Comité a fait parvenir à l'OPAH, au début de 2019, le projet de mandat d'étude (annexe 3) qu'il a rédigé en vue de la création d'une structure de prise en charge des 15-25 ans. La réponse, sans être négative, mentionne le projet d'Optimisation des aides éducatives et complémentaires mené par l'Office des mineurs (OM) qui prévoit le passage des institutions pour enfants et adolescent.e.s sous la responsabilité de ce dernier. Ce projet doit donc être pris en compte.

Le Comité de la PIEA a rédigé un courrier à l'intention de la Conseillère d'Etat E. Allemann (avec copie au Conseiller d'Etat P.A Schnegg) afin de demander à l'OM de faire un état des lieux et d'établir les besoins à venir dans le domaine de la prise en charge dans la partie francophone du canton, cela à la demande de la Ferme du Soleil qui planifie son développement. Cette demande coïncide avec l'étude déjà en cours menée par l'OM- lors de laquelle la PIEA a été entendue. La Conseillère d'Etat a répondu à la lettre de la PIEA en évoquant cette étude. Au vu des besoins évoqués, l'OM n'est pas opposé à ce que la PIEA soumette aux autorités un projet simple de prise en charge des jeunes de 15 à 25 ans. Toutefois, la phase de transition annoncée risque de ralentir les processus.

A cela s'ajoute que, en raison du manque de places d'accueil pour enfants et adolescent.e.s dans notre région, les services placeurs de la partie francophones du canton doivent souvent faire appel aux institutions d'autres cantons romands. Ces placements extra-cantonaux coûtent cher. Le Comité de la PIEA a donc pris connaissance avec une réelle préoccupation des récentes décisions prises par le canton de Neuchâtel :

Alors qu'il opère une vaste réforme de sa politique de protection de la jeunesse, en réduisant le nombre de placements en institution au profit d'un encadrement familial et ambulatoire, le canton de Neuchâtel met le Jura et le Jura bernois dans un certain embarras.



Sous-dotées en matière de foyers spécialisés, ces deux régions ont actuellement la possibilité de placer «leurs» enfants en difficultés dans les infrastructures neuchâteloises. Or, d'ici trois ans, une cinquantaine de places disparaîtront sur les 301 existantes. (Anabelle Bourquin, Arcinfo du 9 janvier 2019).

Le Comité de la PIEA attend la publication du rapport de l'OPAH qui doit présenter les résultats du recensement (effectué à la demande de l'OFJ) des besoins de prise en charge des enfants effectué dans la partie francophone du canton de Berne au début de 2019, tant il est vrai que ces résultats seront une base incontournable pour planifier les projets à venir, cela en concertation avec l'OM. Les besoins étant avérés, il conviendra de définir les mesures à prendre et dans quels délais.

Enfin, la PIEA a décidé de publier les *Brèves de la PIEA* régulièrement, lorsque s'avère le besoin d'informer ses membres et partenaires de ses travaux et/ou des résultats obtenus.

**Plateforme des institutions pour enfants et
adolescent.e.s du Jura bernois et Bienne
francophone (PIEA)**

Béatrice Sermet-Nicolet, présidente

Annexes ci-après



ANNEXE 1

CONTRIBUTION À LA RÉFLEXION SUR LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES DE LA PIEA

1. Considérations générales à propos du Comité de la PIEA

- Les réflexions qui suivent s'inscrivent dans la dynamique qui a accompagné la dernière Assemblée générale de la PIEA du 25 octobre 2017 durant laquelle s'est profilée clairement l'idée d'une nouvelle forme de collaboration entre la PIEA et la SAP. Elles constituent un **document de travail** à discuter.
- Dans l'esprit du Regard francophone, de façon générale, il convient de mettre en place des structures **qui réunissent tous les acteurs et actrices d'une thématique** afin qu'ils et elles **entendent les mêmes choses** et **disposent des mêmes informations**, afin de réduire au maximum la dynamique de la rumeur qui engendre trop facilement malentendus, frustrations et irritations inutiles, afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des propositions, voire des décisions communes qui concernent les institutions de la partie francophone du canton de Berne.
- Dans le même esprit, le Regard francophone qui nous intéresse devrait travailler en essayant d'assurer la présence active des personnes les plus concernées, en l'occurrence **les institutions**, la présence active des **instances administratives**, dans l'idéal la SAP, interlocutrice privilégiée, l'INS, et la JCE, et la présence active des **instances politiques** (en l'occurrence les CAF et CJB), le tout s'inscrivant dans une dynamique de collaboration, de co-construction et de partenariat.
- En apparence, le scénario discuté pourrait apparaître dans un premier temps comme chronophage, pour les membres du Comité en tous les cas. Il ne faut toutefois pas oublier que ces rencontres élargies devraient être clarificatrices par exemple quant aux enjeux, aux priorités, au fonctionnement et devraient mener à une meilleure responsabilisation des uns et des autres. Les Directions cantonales concernées (SAP, INS, JCE), les institutions, les instances politiques devraient toutes y gagner en efficacité et en motivation.

2. Comité de la PIEA

Il est composé de **10 membres**.

Sont membres :

- Cinq représentant.e.s des institutions
- Un.e représentant.e de chaque Direction concernée par la thématique, soit la SAP, l'INS et la JCE
- Un.e représentant.e du CJB
- Un.e représentant.e du CAF



- Un.e secrétaire
- Autres (APEA, Ministère public des mineurs Jura bernois – Seeland, Coordinatrice pour l'enseignement spécialisé, Bienne)

3. Commentaires

- Le rôle du Comité de la PIEA, qui deviendrait une plateforme d'information, de discussion stratégique et opérationnelle, permettant de faciliter l'émergence et la prise de décisions adéquates concernant la partie francophone du canton, serait renforcé.
- Ce faisant, l'AG de la PIEA deviendrait une structure d'échange d'informations et de discussions. Elle constituerait la base élargie de la PIEA et conserverait son rôle de contrôle qui se trouverait institutionnellement renforcé.
- Pour certaines thématiques précises, le Comité pourrait mettre sur pied des groupes de travail qui réfèreraient de leurs travaux au Comité.
- Il n'est pas impossible que la présence dans le Comité d'autres personnes charnières dans les dispositifs francophones soit souhaitable, voire incontournable. Inventaire à dresser (cf point 2.f).
- Le lieu des séances du Comité pourrait alterner ou suivre le principe de l'équidistance.

Remarque : les considérations qui précèdent, si elles se révèlent pertinentes, entraîneront inévitablement une relecture et une adaptation des statuts de la PIEA.

Courtelary, les 7.11.2017 et 13.02.2018



ANNEXE 2

NOUVEAU MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA PIEA

1. Préambule

Lors de l'Assemblée générale de la PIEA du 25 octobre 2017, le principe de développer une réflexion sur les relations entre la PIEA et l'OPAH dans une perspective de collaboration avait été bien accueilli par les personnes présentes, une perspective qui permette de sortir d'une dynamique trop centrée sur les dysfonctionnements, notamment administratifs, que rencontraient, rencontrent et rencontreront quotidiennement les institutions. L'idée que la PIEA doit pouvoir aussi et surtout lancer des considérations plus stratégiques sur les attentes de la région francophone, et ce en plein accord avec ses statuts et dans un cadre de co-construction avec la SAP, avait été formulée et retenue. Ce qui ne signifie évidemment pas que les dysfonctionnements n'existent plus ni n'existeront plus.

Le Comité de la PIEA s'est alors lancé dans une réflexion qui envisage des dispositifs qui permettent la mise en œuvre de ce principe. Le Comité de la PIEA a rencontré l'OPAH en date du 2 mai 2018 dans le cadre d'une séance très constructive où le Comité de la PIEA et l'OPAH se sont retrouvés autour du concept de *Projets pilotes* à développer qui soient en adéquation avec les spécificités de la région francophone. Tant le Comité de la PIEA que l'OPAH ont convenu qu'ils trouvaient l'un et l'autre des intérêts évidents à travailler dans un tel concept.

2. Le concept de projet pilote

2.1 Les **projets pilotes** sont identifiés par la PIEA, Comité et Assemblée générale, et discutés, dans un premier temps et avant toute réflexion approfondie, avec l'OPAH avant d'en établir la pertinence, d'envisager les chances d'aboutir et donc de poursuivre les travaux.

2.2 L'Assemblée générale a ensuite à avaliser un, voire deux projet pilotes retenus.

2.3 Chaque projet pilote retenu est porté par une *Table ronde francophone*, réunissant les acteurs et actrices concernés par la thématique et chargée de poursuivre les travaux. La Table ronde a tout loisir d'inviter les personnes dont la consultation lui paraît nécessaire et dépose un projet développé auprès du Comité de la PIEA. Ce dernier se chargera ensuite de soumettre le projet à l'Assemblée générale et de transmettre, après approbation, une demande officielle à l'OPAH qu'il aura informé succinctement de l'avancée des travaux.

La composition des Tables rondes est décidée par l'Assemblée générale sur proposition du Comité.

2.4 On l'aura compris, les projets pilotes sont des **projets d'envergure** concernant en principe une majorité, voire toutes les institutions francophones ou bilingues ou comblant un manque avéré dans la région. La démarche ne doit toutefois en aucun cas freiner ce qu'on pourrait appeler des *microprojets pilotes*, émanant d'une ou de plusieurs institutions, qui relèveraient plus d'une adaptation de leur offre institutionnelle, qui pourraient d'ailleurs aussi se généraliser après une phase d'expérimentation. Dans ce sens, il est souhaitable que tout micro projet pilote soit



communiqué à la PIEA afin d'informer et d'enrichir les perspectives. En aucun cas il ne s'agit d'opérer un quelconque contrôle des microprojets par la PIEA.

2.5 L'OPAH se charge ensuite de la mise en œuvre et de la réalisation du projet pilote en étroite collaboration avec les institutions concernées et la PIEA.

2.6 Aux yeux du Comité de la PIEA, il y a actuellement trois thématiques qui pourraient justifier chacune la mise en place d'un projet pilote :

2.6.1 La disparition du Foyer des jeunes de St-Imier doit être comblée d'une façon ou d'une autre par des dispositifs adéquats répondant aux demandes laissées en plan par la fermeture.

2.6.2 L'extension des structures de l'AEMO (Action Educative en milieu Ouvert) aux plus âgés devrait répondre aux besoins des plus de 18 ans.

2.6.3 L'extension des structures de l'AEMO en ville de Bienne devrait pouvoir faire profiter la ville de la pertinence avérée aujourd'hui de l'AEMO.

3. Autres dispositions

3.1 Composition du Comité

Dans les réflexions du Comité, la thématique de sa composition a surgi. Le Comité est convaincu que sa composition doit être revue dans le sens d'un élargissement. Il a retenu le scénario suivant qu'il soumet évidemment à l'approbation de l'Assemblée générale :

Sont membres du Comité :

- a. Cinq représentant.e.s des institutions
- b. Un.e représentant.e du CJB
- c. Un.e représentant.e du CAF
- d. Un.e secrétaire
- e. Un.e représentant.e de l'APEA
- f. La coordinatrice, le coordinateur de l'enseignement spécialisé de la Ville de Bienne

Les contacts du Comité avec l'OPAH ou d'autres instances sont possibles à tout moment en fonction des besoins des objets traités par la PIEA. L'OPAH continue de suivre les travaux de l'Assemblée générale de la PIEA.

3.2 Membres de la PIEA

Une discussion a été menée quant à d'éventuelles conditions à remplir pour être membre de la PIEA. Actuellement sont membres les institutions publiques et des institutions privées. Le Comité est d'avis que l'Assemblée doit aborder la thématique par souci de clarté institutionnelle. Il n'a quant à lui et pour l'heure pas de proposition concrète à présenter et souhaite aborder, dans un premier temps, la thématique directement avec l'Assemblée.

Courtelary, le 6 juin 2018



ANNEXE 3

MISE EN PLACE D'UN PROJET PILOTE DANS LA PARTIE FRANCOPHONE DU CANTON DE BERNE : ETUDE ET PROJET DE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR ADOLESCENT.E.S ET JEUNES ADULTES DE 15 À 25 ANS

A INTRODUCTION

Vous trouverez dans le présent document une réflexion succincte et une **proposition de lancement d'un projet-pilote**. Il s'agit :

- de **discuter de la pertinence** de la réflexion et de la proposition
- de **décider de la mise en place du projet-pilote** à travers la création d'un groupe de pilotage et d'un groupe de projet chargés d'approfondir la réflexion.

B RAPPELS

Dans le cadre de discussions menées à l'interne de la **Plateforme des institutions pour enfants et adolescent.e.s** (PIEA) ainsi qu'avec l'OPAH en 2018, il a été convenu de part et d'autre que le lancement de **projets-pilotes** pouvait constituer une **forme pertinente de collaboration**. Une dynamique où la PIEA propose la mise en place de scénarios qui répondent aux nécessités de la partie francophone du Canton en matière d'accueil, les soumet à l'OPAH qui décide ensuite de donner suite ou non.

Lors de sa dernière **Assemblée générale (29 août 2018)**, la PIEA a accepté à l'unanimité des personnes présentes, sur proposition de son Comité, l'idée de lancer un **projet-pilote permettant de combler la fermeture du Foyer des jeunes de St-Imier** survenue en date du 1^{er} août 2014. Elle a ainsi décidé de poursuivre une réflexion lancée dès 2014 et ayant abouti à un **rapport** et à la rédaction d'un **mandat** à la suite d'une enquête non exhaustive menée auprès des institutions¹. Pour plusieurs raisons légitimes (jeunesse de la structure de la PIEA, manque de moyens, changements à la tête de la SAP notamment), la réflexion est restée sans suite. Aujourd'hui, après les discussions menées en 2017 et 2018 avec l'OPAH, la PIEA a trouvé une légitimité auprès des institutions qui la constituent et de la SAP et **propose donc de reprendre la thématique**.

L'enquête menée et la situation d'aujourd'hui, quatre ans plus tard, montrent que la fermeture du Foyer des jeunes n'a pas été comblée et qu'il y a une urgence certaine à la mise en place de structures adéquates aptes à assurer l'accueil en question.

C SCÉNARIOS ENVISAGÉS

Lors des réflexions menées en 2014, la PIEA avait retenu les quatre scénarios suivants :

¹ Les deux documents s'intitulent :

- « Accueil et accompagnement des jeunes dans le Jura bernois et Bienne francophone / Evaluation de la situation par les milieux directement concernés : synthèse des réponses reçues jusqu'au 27 janvier 2015 »
- « Mandat d'études 1 / Etude et projet de structure d'accueil pour adolescent.e.s et jeunes de 15 à 25 ans dans la partie francophone du canton de Berne »



1. La mise en place d'une **institution** qui assurerait une prise en charge en milieu stationnaire composée de plusieurs espaces d'accueil selon les besoins des résident.e.s. Elle serait un foyer qui accueille des jeunes internes et d'autres, externes. Elle offrirait l'encadrement nécessaire à l'apprentissage de la vie quotidienne, en vue d'intégrer une filière de formation (qui pourrait aussi être destinés aux jeunes réfugié.e.s). Elle pourrait offrir une ou plusieurs voies de formation à l'interne ou, au moins, être reliée étroitement avec le monde professionnel, afin de pouvoir répondre à deux besoins avérés :
→ besoin d'encadrement et d'occupation
→ besoin d'hébergement.
2. Une **structure modulaire**, soit des studios ou chambres pour les jeunes en rupture avec leur famille afin de poursuivre un projet professionnel (proximité avec le lieu de travail), offrant des prestations d'encadrement socio-éducatif (soutien à la formation scolaire ou professionnelle), de préformation professionnelle et éventuellement de formation professionnelle, qui puisse fournir aussi un soutien familial, professionnel, scolaire qui s'inspirerait du modèle de la Kantonale Beobachtungstation de Bolligen ou plus particulièrement de La Batoude, nouveau modèle d'accompagnement éducatif ambulatoire mis en place par la fondation Carrefour dans le Canton de Neuchâtel.
3. Une **AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) "élargie" aux 18 - 25 ans**, dans le cadre d'une étroite collaboration avec les services et professionnels actifs dans la partie francophone du Canton de Berne (ou dans le Jura bernois).
4. Un **réseau** solide qui englobe toutes les institutions et structures d'accompagnement et de prise en charge, un organe de coordination et d'orientation pour les jeunes sur les plans personnel et professionnel (décloisonnement afin d'éviter un placement qui ne tient pas compte de la personne et de ses besoins spécifiques) ainsi qu'un service de conseil pédagogique et social intense mis en place dans les écoles.

D PROPOSITION

Aujourd'hui, nous sommes d'avis qu'il ne faut pas nécessairement remplacer le Foyer des jeunes par une institution identique. **Le scénario 1 ne serait pas retenu** pour le projet-pilote.

Les scénarios 2, 3 et 4, en revanche, nous semblent très intéressants à approfondir, à mettre en perspective avec des scénarios similaires déjà existants dans d'autres Cantons et à étudier dans une dynamique de complémentarité.

Courtelary, le 21 janvier 2019